

## **Rapport du Président**

Séance publique du  
lundi 15 février 2021  
N° CD-2021-3-2-5

### **2<sup>ème</sup> Commission**

Commission d'excellence éducative et de l'accompagnement des familles

#### **Service instructeur**

Service dialogue de gestion financière

#### **Service consulté**

### **PROPOSITIONS D'ATTRIBUTION DE DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRES POUR 2021 AUX COLLÈGES PUBLICS DU NORD ALSACE**

Résumé : Le Nord-Alsace et le Sud-Alsace ont historiquement un système de dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges publics différent : un fonctionnement qui sera maintenu jusqu'à l'élaboration d'une nouvelle politique de dotation de fonctionnement, attendue pour le 1er janvier 2023. L'une des différences majeures réside dans le versement en une dotation globale de fonctionnement (DGF) unique pour les collèges de Sud-Alsace et un versement de DGF assortie de dotations de fonctionnement complémentaires, au long cours, pour les collèges de Nord-Alsace. Ce rapport propose une série de dotations de fonctionnement complémentaires pour les collèges Nord-Alsace, notamment pour prendre en compte les effets de la crise sanitaire.

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges publics d'un montant total de 212 435,95 €, telles que détaillées ci-après.

#### **1. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS POUR COUVRIR LES FRAIS DE REPARATION D'EQUIPEMENTS SPECIFIQUES**

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace d'attribuer aux collèges publics, figurant en annexe 1, des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 74 194,88 €, afin de couvrir les frais de réparation et l'acquisition d'équipements spécifiques.

## **2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS**

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace d'attribuer aux collèges publics, figurant en annexe 2, des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total 30 599,22 € selon le détail suivant :

Collège André Maurois à Bischwiller : 9 976,02 €

- 3 316,02 € au titre de l'achat de mobilier financé par les fonds propres du collège ;
- 6 000 € au titre des dépenses d'entretien de l'ex-collège Saut du Lièvre pour l'exercice 2021, suite à la fusion avec le collège André Maurois ;
- 660 € au titre du surcoût des frais de restauration. Le restaurant scolaire de la cité scolaire André Maurois ne pouvant accueillir tous les demi-pensionnaires de l'établissement, une partie des élèves est accueillie au Lycée Philippe-Charles Goulden. Le prix du repas, fixé annuellement par le Lycée Philippe-Charles Goulden, est supérieur à celui appliqué par le collège André Maurois.

Collège Leclerc à Schiltigheim : 20 000 € au titre des surcoûts des dépenses d'EPS de 2015 à 2018.

Collège Gustave Doré à Hochfelden : 576 € au titre des frais d'une année d'abonnement d'une ligne téléphonique de secours Orange.

Collège Charles de Gaulle de Seltz : 47,20 € au titre des frais de location de véhicules, suite à l'annulation des internationaux de Strasbourg.

## **3. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS POUR COUVRIR LES DEPENSES EXCEPTIONNELLES LIEES A LA CRISE SANITAIRE**

La crise sanitaire du COVID-19 ayant entraîné la fermeture des demi-pensions des collèges et l'achat d'équipements et de produits destinés à répondre au protocole sanitaire ont généré des dépenses exceptionnelles imprévues qui pèsent de manière sensible sur le budget de l'établissement.

Des modalités de gestion et d'accompagnement différenciées ont été organisées par les deux anciens Départements :

- 160 000 € ont été versés aux collèges de Sud-Alsace dès 2020, et 65 000 € sur le budget de l'immobilier pour accompagner les collèges sur les effets de la crise.
- Pour le Nord-Alsace, il a été proposé d'attendre la clôture des comptes financiers des collèges pour apprécier le niveau de difficulté. Près de 100 000 € sont ainsi identifiés et proposés dans ce rapport pour accompagner une partie des collèges du Nord-Alsace.

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace d'attribuer aux collèges public, figurant en annexe 3, des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 107 641,85 €, afin de couvrir les surcoûts de dépenses liées à la crise sanitaire.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'approuver les dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges publics selon la répartition jointe en annexes 1, 2 et 3 et de décider de l'attribution des crédits correspondants.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY